

Pétitions

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1220)

[Traduction]

PÉTITIONS

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition de plusieurs citoyens canadiens qui craignent que le projet de loi C-55 ne mette fin à la tradition canadienne d'aide aux réfugiés et ne contienne des mesures destinées à garder la plupart des demandeurs du statut de réfugié à l'extérieur du pays plutôt qu'à assurer aux authentiques réfugiés notre protection.

Les pétitionnaires font remarquer que le projet de loi C-55 aura pour effet que beaucoup de réfugiés sinon la plupart de ceux qui arrivent à nos frontières seront refoulés sans que le bien-fondé de leurs demandes soient évaluées et qu'en limitant le droit d'appel aux points de droit, ce projet de loi ne tienne pas compte du fait que la plupart des demandes de réfugiés sont des questions de fait et de crédibilité.

Les pétitionnaires ajoutent qu'un comité permanent de cette Chambre a proposé une nouvelle procédure de traitement des demandes des réfugiés qui, si elle était adoptée, résoudrait d'une façon juste et efficace le problème de l'arriéré et des demandes non fondées. Cependant, le gouvernement a décidé de ne pas en tenir compte.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de s'assurer que le gouvernement et le Parlement retirent le projet de loi C-55 et le remplacent par un projet de loi qui mettrait en application le principe d'audiences équitables et rapides pour les demandeurs du statut de réfugié devant une commission du statut de réfugié indépendante de la Commission de l'immigration, qui assurerait un accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs du statut au Canada et qui leur donnerait le droit de faire appel sur les faits.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conforme aux dispositions de l'article 106 du Règlement au nom des habitants de Prince-Albert, en Saskatchewan et d'Edmonton, en Alberta. Les pétitionnaires déclarent que le projet de loi C-55 porte atteinte à l'engagement traditionnel du Canada d'aider les réfugiés et établit des mesures destinées à interdire l'entrée

de notre pays à la plupart des demandeurs de statut de réfugié au lieu d'assurer la protection des demandeurs légitimes.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au gouvernement et au Parlement de rejeter le projet de loi C-55 et de lui substituer un projet de loi comportant le principe d'audiences rapides et équitables où les demandeurs du statut de réfugié comparaitraient devant une commission du statut de réfugié qui serait indépendante de la Commission de l'immigration, l'accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs au Canada et le droit d'interjeter appel en se fondant sur des questions de fait aussi bien que de droit.

[Français]

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-22

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de ma circonscriptions de Saint-Michel—Ahuntsic qui s'opposent au projet de loi C-22.

Ces commettants croient que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts des médicaments déjà très élevés et surtout les Régimes d'assurance-santé provinciaux. De plus, ils déplorent le fait que 4 millions de Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments privés devront payer plus cher pour leurs médicaments.

Ils demandent humblement que le Parlement rejette cette proposition qui augmentera les prix des médicaments.

[Traduction]

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des habitants de Colombie-Britannique ainsi que par des habitants de Toronto et de l'Ontario, qui éprouvent des inquiétudes au sujet du projet de loi C-55. Les pétitionnaires estiment que ce projet de loi met en cause l'engagement traditionnel du Canada à venir en aide aux réfugiés de bonne foi et établit des mesures destinées à interdire l'entrée du Canada à la plupart des demandeurs de statut de réfugié au lieu d'assurer la protection des demandeurs légitimes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le gouvernement rejette le projet de loi C-55 et lui substitue un projet de loi comportant le principe d'audiences rapides et équitables où les demandeurs du statut de réfugié comparaitraient devant une commission indépendante de la Commission du statut de réfugié, l'accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs au Canada et le droit d'interjeter appel en se fondant sur des questions de fait aussi bien que de droit.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par plusieurs habitants de Windsor et de Amherstburg, en Ontario, qui éprouvent des inquiétudes à propos de la proposition du gouvernement au sujet du projet de loi C-55. Les pétitionnaires s'inquiètent que le projet de loi va en fait refouler beaucoup de réfugiés sans qu'on ait entendu leurs demandes en toute objectivité.